



EPDS

• Gorze •

Délégation de signature

-oOo- DECISION D25/01 -oOo-

Monsieur Dominique PELJAK,

**Directeur général du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Directeur du Centre Hospitalier de Briey
Directeur du Centre Hospitalier de Boulay
Directeur de l'établissement public départemental de santé de Gorze
Directeur de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-36 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 5 juin 2023 portant désignation de **Monsieur Dominique PELJAK** comme Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald.
- Vu le procès-verbal d'installation en date du 1^{er} juillet 2023 certifiant l'installation de **Monsieur Dominique PELJAK**, Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu L'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre national de gestion nommant **Monsieur Marc FIORETTI**, en qualité de Directeur des Soins au Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, au Centre Hospitalier de Briey, au Centre Hospitalier de Boulay, ainsi qu'à l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Vu Le PV d'installation de Monsieur Dominique PELJAK attestant que **Monsieur Marc FIORETTI** a été installé dans ses fonctions en date du 01 juin 2024 en qualité de Directeur délégué du CH de Boulay et de l'EHPAD de Creutzwald.

- Vu L'arrêté de l'ARS Grand Est n°2024-2287 du 28 mai 2024 portant désignation à compter du 1^{er} juin 2024 de **Monsieur Dominique PELJAK** comme directeur par intérim de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze.
- Vu L'avenant à la Convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional Metz Thionville, le Centre Hospitalier de Briey, le Centre hospitalier de Boulay Le Secq Crepy, l'EHPAD de Creutzwald, l'Etablissement public départemental de Santé de Gorze.
- Vu Le procès-verbal d'installation de **Monsieur Dominique PELJAK** en qualité de Directeur par intérim de l'EPDS de Gorze à compter du 1^{er} juin 2024, signé par Monsieur Gilles SOULIER, le Président du Conseil de Surveillance
- Vu La convention de mise à disposition de **Monsieur Marc FIORETTI** signée le 1er juin 2024 par Monsieur Dominique PELJAK.

DECIDE :

- Article I Délégation Générale et permanente est donnée à **Monsieur Marc FIORETTI** pour diligenter, au nom du Directeur Général, toute décision utile au fonctionnement de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze.
- Article II En cas d'absence ou d'empêchement de l'une des différentes directions intervenant dans la gestion de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze, délégation est donnée à **Monsieur Marc FIORETTI**, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, tous documents, actes et décisions relevant des fonctions des différentes directions intervenant dans la gestion de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze, à l'exception des notes de service.
- Article III En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc FIORETTI**, délégation est donnée à **Madame Géraldine DORINGER**, Responsable des finances, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public sanitaire et médico-social,
 - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
 - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades et résidents, y compris les prélèvements d'organes,
 - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
 - Toute décision utile au fonctionnement de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze,
 - Toutes pièces et documents se rapportant à la gestion des patients et des résidents, y compris en matière d'état civil, de déclaration de décès, d'autorisation de transport de corps sans mise en bière,
 - Toutes réquisitions judiciaires et assignations,
 - Toutes décisions relatives à l'organisation des moyens de l'établissement en situation de crise,
 - Toutes décisions relatives à l'exercice du pouvoir de police.
 - La signature électronique des mandats et des recettes,

- Les documents relatifs à la situation administrative des résidents,
- Les titres de recettes spécifiques à la facturation des prestations objets de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze,
- Les titres de recettes diverses
- Les éléments relatifs à la paie : mandats de virement des traitements des charges, mandats des virements des charges patronales et salariales, les états de frais de déplacement,
- Les ordres de missions, les états de frais de déplacement,
- L'engagement et la liquidation des dépenses d'intérim médical et paramédical.

Article IV En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc FIORETTI**, délégation est donnée à **Madame Béatrice HEILIGENSTEIN**, Technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer au nom du Directeur Général :

- Tout acte et décision en lien avec la fonction « achat » : bons de commande (< 5.000 euros), actes hors marché (< 5.000 euros), certifications de conformité des quantités livrées et facturées,
- Lettres de notification, toute décision, attestation, certificat, documents et correspondances relatives à l'exécution des marchés publics,
- Tous courriers concernant la gestion courante du service achat.

Article V En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc FIORETTI**, délégation est donnée à **Madame Valérie ZANETTI**, Cadre supérieur de santé, à l'effet de signer au nom du Directeur Général :

- Tous courriers concernant la gestion courante des services de soins,
- Les évaluations des personnes soignantes et médico-soignants (IDE, cadre de santé, aide-soignant, ergothérapeute, psychomotricien, éducateurs).

Article VIII En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc FIORETTI**, délégation est donnée à **Madame Noémie LALLEMENT**, adjointe administrative des finances, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général :

- Les mandats, y compris ceux qui concernant la paie (signature électronique),
- Les titres de recettes, y compris ceux qui concernant la facturation et la paie.

Article IX Dans le cas où ils assurent des astreintes, si l'urgence le justifie, délégation est donnée à :
Madame Géraldine DORINGER, Responsable des finances,
Madame Béatrice HEILIGENSTEIN, Technicien supérieur hospitalier,
Madame Valérie ZANETTI, Cadre supérieur de santé,
Madame Karine BONNEFONT, Cadre de santé,
Madame Ambre PARANT, Technicien supérieur, Responsable qualité-gestion des risques,

à l'effet de signer, au nom du Directeur Général :

- Tous actes nécessaires à la continuité du service public sanitaire et médico-social,
- Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades et résidents, y compris les prélèvements d'organes,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- Toute décision utile au fonctionnement de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze,
- Toutes pièces et documents se rapportant à la gestion des patients et des résidents, y compris en matière d'état civil, de déclaration de décès, d'autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- Toutes réquisitions judiciaires et assignations,

- Toutes décisions relatives à l'organisation des moyens de l'établissement en situation de crise,
- Toutes décisions relatives à l'exercice du pouvoir de police.

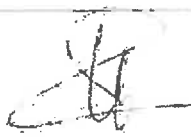
- Article X** Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.
- Article XI** Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D.6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article XII** Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement. Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente décision figurent en annexe et valent communication à l'intéressé.
- Article XIII** Les présentes délégations annulent et remplacent les précédentes délégations de signature.

A Metz, le 21 janvier 2025

Dominique PELJAK

Directeur général du CHR de Metz-Thionville
 Directeur du CH de Briey
 Directeur du CH de Boulay
 Directeur de l'établissement public départemental
 de santé de Gorze
 Directeur de l'EHPAD de Creutzwald

ANNEXE 1**DIRECTION GENERALE**

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Marc FIORETTI	Directeur d'hôpital	22/04/25	
Karine BONNEFONT	Cadre de santé	18/02/25	
Géraldine DORINGER	Responsable des finances	23/01/2025	
Béatrice HEILIGENSTEIN	Technicien supérieur hospitalier	31/01/2025	
Valérie ZANETTI	Cadre supérieur de santé	Absente	
Ambre PARANT	Technicien supérieur, Responsable qualité-gestion des risques,	22/04/25	
Noémie LALLEMENT	Adjointe administrative des finances	22/01/2025	